

13058

Département: BOUCHES DU RHONE
SGC DE CHATEAURENARD
REGIE ANNEXE CAMPING TOURISME

NUMÉRO SIRET : 211300587-00063

POSTE COMPTABLE : 013205

M4

Service à caractère industriel et commercial

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET ANNEXE.

Année 2025

S O M M A I R E

PAGES	
p. 1 / 1	INFORMATIONS GENERALES - Modalités de vote du budget
	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
p. 2 / 2	- Vue d'ensemble des sections
p. 3 / 3	- Section d'exploitation - Chapitres
p. 4 / 4	- Section d'investissement - Chapitres
p. 5 / 5	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 6 / 6	- Balance générale du budget - Recettes
	VOTE DU BUDGET
	Section d'Exploitation
p. 7 / 8	- Détail des dépenses
p. 9 / 9	- Détail des recettes
	Section d' INVESTISSEMENT
	- Détail des dépenses
	- Détail des recettes
	- Détail des chapitres d'opération d'équipement

SOMMAIRE (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	ELEMENTS DU BILAN		X
p. 10 / 10	Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 11 / 11	Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 12 / 12	Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p. 13 / 13	Etat de la dette - Typologie Répartition de l'Encours	X	
	Etat de la dette - Detail des opérations de couverture		X
	Etat de la dette - Remboursement anticipé		X
	Etat de la dette - Emprunts renégociés		X
	Etat de la dette - Autres dettes		X
	Amortissements - Méthodes utilisées		X
	Etat des provisions et des dépréciations		X
	Etalement des provisions		X
p. 14 / 14	Opérations financières - Dépenses	X	
p. 15 / 15	Opérations financières - Recettes	X	
	Etat des charges transférées		X
	Detail des Opérations pour compte de tiers		X
	Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	Opérations liées aux cessions		X
	Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	Etat des travaux en régie		X
	ENGAGEMENTS HORS BILAN		X
	Emprunts garantis par la régie		X
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	Subventions versées		X
	8016 Etat des contrats de crédit-bail		X
	Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	Etat des engagements donnés		X
	Engagements recus		X
	Situation des A.P. et C.P.		X
	Situation des A.E. et C.P.		X
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		X
p. 16 / 16	Etat du personnel titulaire au 31 Décembre	X	
p. 17 / 17	Etat du personnel non-titulaire au 31 Décembre	X	
p. 18 / 18	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	Liste des organismes avec engagement		X
	Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
p. 19 / 19	Présentation agrégée du budget principal et des annexes	X	

S O M M A I R E (Suite)

	ARRETE ET SIGNATURES		X
p. 20 / 20	Arrêté - Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
- sans les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :(3)

- budgétaires (délibération N° du / /)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 658 758.81	G 629 722.05	G-A -29 036.76
	Section d'investissement	B	H	H-B

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation (002)	C <i>(si déficit)</i>	I 67 302.99 <i>(si excédent)</i>
	Report en section d'investissement (001)	D <i>(si déficit)</i>	J <i>(si excédent)</i>

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		658 758.81 P=A+B+C+D	697 025.04 Q=G+H+I+J	38 266.23 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 658 758.81	=G+I+K 697 025.04	38 266.23
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L	
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 658 758.81	=G+H+I+J+K+L 697 025.04	38 266.23

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	332 906.00	307 101.15			25 804.85
012	Charges de personnel et frais assimilés	352 000.00	348 433.13			3 566.87
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 178.90	3 176.55			1 002.35
	Total des dépenses de gestion des services	689 084.90	658 710.83			30 374.07
66	CHARGES FINANCIERES					
67	Charges exceptionnelles	1 018.09	47.98			970.11
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (1)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	690 102.99	658 758.81			31 344.18
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	690 102.99	658 758.81			31 344.18
	Pour information (3)	0.00				
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	441 500.00	444 638.83			-3 138.83
73	IMPÔTS ET TAXES					
74	Subventions d'exploitation	155 000.00	155 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00	28 394.62			-3 394.62
	Total des recettes de gestion des services	621 500.00	628 033.45			-6 533.45
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	Produits exceptionnels	1 300.00	1 688.60			- 388.60
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	622 800.00	629 722.05			-6 922.05
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	622 800.00	629 722.05			-6 922.05
	Pour information (3)	67 302.99				
	R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; R1 040= DF 042; DI 041 = R1 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison (Affectation) (6)				
26	Participation & créance rattachées à particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)				
Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3)	0.00		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison (Affectation) (6)				
26	Participation & créance rattachées à particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation (2)				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3)	0.00		

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	307 101.15		307 101.15
012	Charges de personnel et frais assimilés	348 433.13		348 433.13
014	Atténuations de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 176.55		3 176.55
66	CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles	47.98		47.98
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses d'exploitation - Total	658 758.81		658 758.81

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0.00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	658 758.81
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
	Total des Opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
	Dépenses d'Investissement - Total			

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	444 638.83		444 638.83
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	Subventions d'exploitation	155 000.00		155 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 394.62		28 394.62
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	Produits exceptionnels	1 688.60		1 688.60
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes d'exploitation - Total		629 722.05		629 722.05

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	67 302.99
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	697 025.04
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
Recettes d'Investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXPLOITATION POSITIF REPORTE DE N-1	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	332 906.00	307 101.15			25 804.85
606	Achats non stockés de matières et fournitures	116 350.00	116 122.60			227.40
6061	Fournitures non stockables	77 500.00	77 328.64			171.36
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	35 000.00	33 649.44			1 350.56
6064	Fournitures administratives	1 500.00	1 734.84			- 234.84
6066	Carburants	350.00	294.75			55.25
6068	Autres matières et fournitures.	2 000.00	3 114.93			-1 114.93
61	Services extérieurs	135 000.00	109 869.33			25 130.67
611	Sous-traitance générale	44 500.00	20 054.06			24 445.94
6132	Locations immobilières	61 000.00	60 935.09			64.91
6135	Locations mobilières	2 000.00	1 025.00			975.00
61521	Bâtiments publics		8 895.61			-8 895.61
61523	Réseaux	5 500.00	8 113.90			-2 613.90
61528	Autres	14 000.00	5 437.77			8 562.23
61551	Matériel roulant	2 000.00	722.47			1 277.53
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00				1 000.00
617	Etudes et recherches					
618	Divers	5 000.00	4 685.43			314.57
62.	Autres services extérieurs	42 300.00	41 286.60			1 013.40
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires					
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs					
6226	Honoraires					
6227	Frais d'actes et de contentieux					
623	Publicité, publications, relations publiques	4 500.00	7 704.50			-3 204.50
6231	Annonces et insertions	3 500.00	6 066.50			-2 566.50
6233	Foires et expositions	500.00				500.00
6236	Catalogues et imprimés		138.00			- 138.00
6237	Publications					
6238	Divers	500.00	1 500.00			-1 000.00
625	Déplacements, missions et réceptions	1 000.00	912.58			87.42
6256	Missions					
6257	Réceptions	1 000.00	912.58			87.42
626	Frais postaux et frais de télécommunications	7 000.00	8 584.95			-1 584.95
6261	Frais d'affranchissement	700.00	724.35			-24.35
6262	Frais de télécommunications	6 300.00	7 860.60			-1 560.60
627	Services bancaires et assimilés.	1 800.00	2 556.09			- 756.09
628	Divers services extérieurs	28 000.00	21 528.48			6 471.52
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000.00	1 330.00			1 670.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000.00	20 198.48			4 801.52
62878	à des tiers					
63.	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	39 256.00	39 822.62			- 566.62
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (14 256.00				14 256.00
63513	Autres impôts locaux	14 256.00				14 256.00
6358	Autres droits					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (25 000.00	39 822.62			-14 822.62

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	Charges de personnel et frais assimilés	352 000.00	348 433.13			3 566.87
621	Personnel extérieur au service	352 000.00	348 433.13			3 566.87
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	352 000.00	348 433.13			3 566.87
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 178.90	3 176.55			1 002.35
6518	Autres	3 500.00	2 905.20			594.80
6541	Créances admises en non-valeurs	678.90	269.79			409.11
6588	Autres charges diverses de gestion courante		1.56			-1.56
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	689 084.90	658 710.83			30 374.07
67	Charges exceptionnelles (c)	1 018.09	47.98			970.11
6718	Autres Charges except. opérations de gestion					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
678	Autres charges exceptionnelles	1 018.09	47.98			970.11
022	Dépenses imprévues (e)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	690 102.99	658 758.81			31 344.18
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (7)					
6817	Dépréciation des actifs circulants					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		690 102.99	658 758.81			31 344.18

Pour Information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040

(5) dont 675 et 676.

(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	441 500.00	444 638.83			-3 138.83
	...					
706	Prestations de services	12 500.00	15 323.15			-2 823.15
707	Ventes de marchandises					
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	429 000.00	429 315.68			- 315.68
7087	Remboursements de frais					
74	Subventions d'exploitation	155 000.00	155 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00	28 394.62			-3 394.62
757	Redevances versées par les fermiers et concess					
7588	Autres	25 000.00	28 394.62			-3 394.62
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	621 500.00	628 033.45			-6 533.45
76	PRODUITS FINANCIERS					
768	Autres produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 300.00	1 688.60			- 388.60
7718	Autres produits except sur opérations gestion					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)					
778	Autres produits exceptionnels	1 300.00	1 688.60			- 388.60
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	622 800.00	629 722.05			-6 922.05
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		622 800.00	629 722.05			-6 922.05

Pour Information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	67 302.99

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 042 = D1 040

(4) dont 776.

(5) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels (les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amort- issement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
- NEANT					0.00									
					0.00									
					0.00									
					0.00									
					0.00									
TOTAL					0.00									
TOTAL GENERAL					0.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations. Indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe. V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.

(7) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel; M : mensuel; B : bimestriel; S : semestriel; T : trimestriel; X : autre.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										I.C.N.E. de l'exercice	
	Couver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
- NEANT	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A1.3

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX
(HORS A1)

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0,00									
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalizations
	Dépenses hors charges transférées (A)		
16	Emprunts et dettes assimilées		
165	Dépôts et cautionnements reçus		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalizations

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres					

	Montant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV-II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutément à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social

MS: Médico-social

MI: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Modif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision.

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	C.A. 2025
Etat du personnel au 31 décembre (Année N)	IV C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIE	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 BP/BS/DM ANNEE N	REALISE A L'ARTICLE 6215 ANNEE N
agents titulaires administratifs	A	1	59 000,00 €	59 486,53 €
agents titulaires administratifs	C	5	203 000,00 €	199 812,71 €
agents titulaires techniques	C	2,5	90 000,00 €	89 133,89 €
TOTAL GENERAL		8,5	352 000,00 €	348 433,13 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à la disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	690 102.99	658 758.81		31 344.18
RECETTES	690 102.99	629 722.05		60 380.94

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES**(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	690 102.99	658 758.81		31 344.18
RECETTES	690 102.99	629 722.05		60 380.94
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	690 102.99	658 758.81		31 344.18
TOTAL GENERAL DES RECETTES	690 102.99	629 722.05		60 380.94